

LES CONCERTS DE MIDI & DEMI – Saison 2018-2019

REGLEMENT

- 1) Les concerts de Midi & Demi sont réservés aux élèves **lauréats de DSC** ainsi qu'aux élèves inscrits en **Diplôme Supérieur de Concertiste, Diplôme Supérieur d'Exécution, perfectionnement, certificat musique française**.
- 2) Les élèves désirant jouer à ces concerts (20 ou 30 minutes maximum) doivent remplir le formulaire **de candidature** (au dos de ce règlement) et le faire **signer par leur professeur**.
- 3) Tout bulletin incomplet ou erroné (programme insuffisamment détaillé, minutage imprécis, signature du professeur manquante, etc.) **ne sera pas retenu**.
- 4) Le programme devra comporter uniquement des **œuvres complètes** (pas de mouvements séparés de sonates ou de concertos)
- 5) L'étudiant s'engage à **s'inscrire auprès de Nadia Dufruit** dans la **semaine suivant la validation de sa date** de concert par **Mr TOURRE** et à communiquer son **programme définitif par mail** : concertsdemidietdemi@ecolenormalecortot.com **un mois avant le concert**.
Dans le cas où cette formalité ne serait pas accomplie dans le délai prévu, **le concert sera annulé**.
- 6) Les candidats ayant **obtenu le Diplôme Supérieur de Concertiste** en instrument, chant ou musique de chambre ont la possibilité de jouer à un Concert de Midi & Demi (concert entier ou demi-concert), au plus tard deux ans après la réussite à leur concours, entre le **1^{er} octobre et le 30 janvier**.
- 7) Les musiciens devront être présents au minimum **une heure avant le début du concert**. Une **tenue élégante** est souhaitée : pas de jeans, baskets... (les tourneurs de pages sont également concernés).
- 8) **Un chèque de caution de 30€** est demandé aux étudiants lors de l'inscription auprès de Nadia Dufruit. Il sera restitué après le concert, sauf dans le cas où l'étudiant ne se présente pas pour le concert.
- 9) Les participants peuvent **répéter** Salle Cortot pendant la plage horaire prévue:

Concert du mardi :
répétition mardi entre
10 h 30 et 12 h

Concert du mercredi:
répétition le **mardi**
entre **9 h et 10 h 30**

Concert du jeudi :
répétition jeudi
entre 10 h 30 et 12 h

ATTENTION :

Pour toutes questions, changements de programmes, etc. s'adresser à
Mr TOURRE par mail à : concertsdemidietdemi@ecolenormalecortot.com

J'ai lu le règlement et je m'engage à le respecter

Date

Signature

Saison d'Octobre 2017 à Mars 2018

BULLETIN DE CANDIDATURE, à remplir et à faire signer par votre professeur

Merci d'écrire lisiblement.

NOM **code étudiant**

Prénom:

Niveau 17-18 : Lauréat ___ / ___ : Niveau :

Discipline:

Adresse e-mail:

Téléphone:

Noms et prénoms des partenaires (en cas de groupe ou si présence d'un accompagnateur):

Nom et Prénom de l'Accompagnateur :

Elève de l'ENMP : **oui** **non**

Classe (Nom du Professeur) :

Nom et signature de votre professeur:



PROPOSITION DE PROGRAMME (de 20 minutes ou 30 minutes):

A communiquer impérativement par mail à Mr TOURRE :

concertsdemidietdemi@ecolenormalecortot.com

Énoncé complet des œuvres : compositeur, œuvre, opus, noms des mouvements et minutage. **Œuvres complètes uniquement** ! Les propositions incomplètes ne seront pas retenues.

1. 2.

3. 4.

Dates souhaitées par ordre de préférence :

choix 1 : choix 2 : choix 3 :

Chèque de caution de 30€ à l'ordre de l'Association de l'École Normale de Musique de Paris. **A remettre avec le bulletin** au Bureau des Inscriptions (Mme N. Dufruit).

Zone réservée à l'administration : Caution 30 € le
Chq n° Esp :

LES Modalités de prise de photo ou Captation vidéo – Salle Cortot

L'Ecole Normale de Musique de Paris autorise les élèves de l'école et tout spectateur à faire **une captation photographique ou vidéo de la salle Cortot pour un usage privé uniquement.**

Pour un usage public/commercial : autorisation préalable et écrite requise par la S.A.I.F. En effet, toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation par les ayants droits à l'image de l'architecte Auguste Perret, dont les œuvres sont protégées par la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF). Conformément aux dispositions légales en vigueur toute exploitation (reproduction ou représentation) d'une œuvre d'un auteur membre de la SAIF doit faire l'objet d'un accord préalable et écrit de la SAIF.

L'absence d'autorisation est une contrefaçon au terme des articles L.335-2 et 3 du code de la Propriété Intellectuelle. Conformément à l'article L.131-3 du Code de la Propriété Intellectuelle, toute autorisation d'exploitation est limitée quant à son étendue et à sa destination, quant au lieu et à la durée. Toute demande d'autorisation exclusive fera l'objet d'une négociation de gré à gré.

Ecole Normale de Musique de Paris allows students and spectators to take pictures or videos of Salle Cortot for a private use only. For a public or commercial use : preceding written permission from S.A.I.F. is required (see below for contact details). S.A.I.F protects the Salle Cortot's architect Auguste Perret's work. An absence of permission is an infringement of the intellectual property. Each authorization is limited in time, place and purpose, in this way, each case is considered one at a time.

Pour tout utilisation publique d'une photographie ou video prise salle Cortot, contacter :

For public use of Salle Cortot photography or video, please contact :

S.A.I.F. | Madame Agnès Defaux | 121 rue Vieille du Temple 75003 Paris | Tél. : 01 44 61 07 82 | saif@saif.fr www.saif.fr

Je, (prénom Nom) _____, confirme avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de l'image de la salle Cortot.

Autorisation d'utilisation de l'image

Je déclare être majeur(e) et reconnais autoriser l'Ecole Normale de Musique de Paris – Alfred Cortot à réaliser, diffuser et publier des photographies / vidéos / enregistrements (lors des auditions, masterclasses, évènements dans le cadre de ma scolarité à l'Ecole Normale de Musique de Paris) sur lesquels je figure et à les utiliser librement sans demander ni rémunération, ni droits d'utilisation.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies /vidéos / enregistrements ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Cette autorisation est reconduite automatiquement lors de ma réinscription annuelle à l'ENMP

I confirm I read carefully Salle Cortot's visual copyright.

I declare to be of age and authorize the Ecole Normale de Musique de Paris - Alfred Cortot to realize, diffuse and publish pictures / videos / recordings on which I appear and use them freely without asking any kind of payment or rights of use. This is valid for the coming year & the followings automatically if I register as an ENMP student.

The legends related to the reproduction or the representation of one or several photos/ videos/ recording will not have a negative impact on my reputation or on my private life.

Fait à Paris, le (date)

Signature et mention manuscrite « bon pour accord »

Lunchtime Concerts

(Concerts de Midi & Demi) 2017-2018

Graduates of the **Diplôme Supérieur de Concertiste** (DSC) in an instrument, voice or **chamber music** are given the opportunity to play in a lunchtime concert (concert de Midi & Demi) for half the time or the entire concert (30 minutes) for at least two years after obtaining their diploma DSC. Concert dates allotted to DSC graduates are between October 1st and January 30th.

Rules

Students registered for **the Diplôme Supérieur de Concertiste, d'Exécution** or **Chamber Music** have priority in playing at the Lunchtime Concerts (12.30 pm)

Those students wishing to play for these 30 minutes concerts should fill in **an application form signed by their teacher.**

Students must **commit to registering with Nadia Dufruit** (Student Registration Office 1st floor) one week after confirmation of the concert date by Véronique Bonnezaze. In the event of changes to programmes or musicians, **the final programme must be resubmitted at least one month before** the concert date.

The concert will be cancelled if this rule is not strictly adhered to.

Any incomplete or incorrectly filled in form will not be processed (missing details on programmes: duration, missing signature from teacher etc...)

Programmes must be of **complete works only** – no excerpts are allowed

Musicians **must be available at least an hour before the beginning of the concert** and be in **elegant clothes** – no jeans or sneakers. The rule is also applicable to page turners.

A deposit cheque of 30€ must be given to Nadia Dufruit when signing up to a lunchtime concert. It will be returned to the musician(s) after the concert, except you do not show up for the concert.

Musicians can rehearse on the following days and times in the Salle Cortot